

Distribution limitée

WHC-94/CONF.001/8
le 1er juillet 1994
Original: anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL,
CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Dix-huitième session

Siège de l'UNESCO, Paris, Salle X

4 - 9 juillet 1994

Point 10 de l'ordre du jour provisoire: Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial (Phuket, Thaïlande, 9-10 décembre 1994)

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Examen des listes indicatives
4. Examen des propositions d'inscription de biens culturels et naturels sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril
5. Demandes d'assistance internationale
6. Situation du Fonds du patrimoine mondial et adoption du budget provisoire pour 1995 et du budget provisoire pour 1996
7. Révision des Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial, incluant un nouveau chapitre sur le suivi
8. Questions diverses
9. Clôture de la session